



Bienvenue au PST landes

Prévention Santé Travail Landes

Biscarrosse - Capbreton –Dax -Saint Pierre du Mont



Nos centres :

ZA Altaïr - 110, rue du Latham, CS 70017, 40601 **BISCARROSSE** Cedex – Tel 05 58 78 12 60

59/61 avenue Jean Lartigau, CS 70028, 40130 **CAPBRETON** – Tel 05 58 70 01 30

4 rue des Frênes, CS 20058, 40102 **DAX** Cedex – Tel 05 58 56 01 00

140 avenue Camille Claudel, CS 80325, 40282 **SAINT PIERRE DU MONT** Cedex – Tel 05 58 05 76 40

❖ **CARACTERISTIQUE DU SERVICE**

❖ **RAISON SOCIALE**

PST LANDES

❖ **SIEGE SOCIAL**

SERVICE DE PREVENTION ET DE SANTE AU TRAVAIL DES LANDES
140 Avenue Camille CLAUDEL
CS 80325 40282 SAINT PIERRE DU MONT Cedex
Téléphone 05 58 05 76 40 Télécopie 05 58 05 36 99

❖ **COMPETENCE TERRITORIALE**

Le P.S.T des Landes a compétence sur tout le Département des LANDES. La compétence sur le canton de Saint-Martin de Seignanx est partagée avec le SIMETRA de Bayonne.

❖ **SECTEURS TERRITORIAUX ET PROFESSIONNELS**

Secteur professionnel : Toutes professions

Secteurs territoriaux : L'activité de l'exercice s'est déroulée sur quatre Secteurs Médicaux :

Nom du secteur	Adresse	Téléphone
BISCARROSSE	ZA ALTAIR 110 RUE DU LATHAM _ CS 70017 40601 BISCARROSSE CEDEX	05.58.78.12.60
CAPBRETON	59/61 AVENUE JEAN LARTIGAU _ CS 70028 40130 CAPBRETON	05.58.70.01.30
DAX	4 RUE DES FRENES ZAC DU SABLAR - CS 20058 40102 DAX CEDEX	05.58.56.01.00
MONT DE MARSAN	140 AVENUE CAMILLE CLAUDEL _ CS 80325 40282 ST PDMONT CEDEX	05.58.05.76.40

❖ **SECTEURS MEDICAUX FIXES**

• **SECTEUR MEDICAL DE BISCARROSSE**

Le PST Landes est propriétaire du centre fixe sis Zone Altaïr à Biscarrosse achevé en 2015. Les visites médicales sont également effectuées dans les centres suivants :

- ✓ 5 centres annexes : Lit et Mixe, Pissos, Labouheyre, Mimizan, 1 centre loué à FINSA sur Morcenx
- ✓ 15 Centres d'entreprises - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL CAPBRETON

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical fixe sis 59/61 rue Jean Lartigau à Capbreton.

- ✓ 5 Centres annexes à Saint Geours de Maremne, Pouillon, Soustons, Léon, Vieux Boucau.
- ✓ 24 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL DAX

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical fixe sis 4 Rue des Frênes à Dax.

- ✓ 3 Centres annexes : Montfort en Chalosse, Castets, Rion des Landes.
- ✓ 46 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

- SECTEUR MEDICAL MONT-de-MARSAN

Le PST Landes est propriétaire du Centre Médical Fixe sis 140 Avenue Camille CLAUDEL à St Pierre du Mont.

- ✓ 5 Centres annexes : Aire sur l'Adour, Roquefort, Gabarret, Hagetmau, Pontonx-Sur-l'Adour
- ✓ 24 Centres d'entreprise - (pas de Centre mobile)

Les visites médicales et entretiens infirmiers en Centre Annexe ou en Entreprise sont effectués en accord avec les équipes concernées, lorsqu'un local correct est mis à disposition.

❖ ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

- **COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

M. Marc de VALICOURT a été élu Président du service lors de l'Assemblée Générale du 25 mars 2022.

Son mandat de 4 ans expirera lors de l'Assemblée Générale 2026 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le Conseil d'Administration du P.S.T des Landes est composé de 14 membres. Conformément aux dispositions de l'article D.4622-27 du Code du Travail, 7 membres du Conseil sont désignés par les Organisations Patronales et 7 sont désignés par les Organisations Syndicales Salariées.

Le Président est élu par l'Assemblée Générale.

Les Administrateurs suivants composent le conseil d'administration au 31/12/2025 :

Monsieur Marc DE VALICOURT - GAP ASSURANCE (MEDEF LANDES)

Madame Céline BEYRIE - VIGEIS 40 (CPME40)

Madame Nadine LAUILHE - SLR (CPME40)

Madame Sandra FLECK – NP ROLPIN (MEDEF LANDES)

Monsieur Christophe MARSAN – DRT (MEDEF LANDES)

Monsieur Frédéric POUDENS – AMBULANCES MARSAN (U2P)

Monsieur François COAQUETTE – COAQUETTE (CAPEB LANDES U2P)
Madame Danielle DESCAT (CFDT)
Madame Line HARTEL (CFDT)
Monsieur Paul BRACQ (CGT)
Monsieur Jean-Philippe FREYSELLINAS (CGT)
Monsieur Yann GOURVENEC (CFTC)
Monsieur André DUGENEST (CFE-CGC)
Madame Peggy CARDOSO GOUDENHOOFT (F.O.)

Le Bureau du Conseil d'Administration est composé comme suit : deux représentants des salariés, dont le mandat de Vice-Président et Trésorier, et deux représentants employeurs dont le mandat de Président et Secrétaire, conformément au décret.

- **COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE**

Composition de la représentation salariée de la Commission de Contrôle :

Nombre de membres : 8
dont 2 pour l'organisation syndicale CGT,
dont 2 pour l'organisation syndicale FO,
dont 2 pour l'organisation syndicale CFDT,
dont 1 pour l'organisation syndicale CFTC,
dont 0 pour l'organisation syndicale CFE-CGC.

Composition de la représentation employeurs de la Commission de Contrôle :

Nombre de membres : 4
dont 1 pour la CPME,
dont 2 pour le MEDEF,
dont 1 pour l'U2P.

❖ **PERSONNEL PST LANDES CDI (92)**

• **Nombre de médecins (16 à fin 2025) :**

Noms des 16 médecins (en vert les 5 médecins recrutés sur 2025, en bleu le médecin ayant quitté le service) :

AGUILLON Sandrine
BRUNA Diane
CASSAGNE Thierry
CASTAGNON Geneviève
DUNOGUIER Anne-Marie
ETCHEBARNE Nadège
FROUSTEY Marie Paule
GIRO Riccardo
HEMMER MARIE HELENE
LANG LING Adriana
LEFEBURE Stéphanie
LEVI Laure
MACKENBACH Lima
SANCHEZ DIEZ Ernesto
SARTHOU MOUTENGOU Michel
SOTOMAYOR Jacques

L'effectif médecin par secteur, sur 2025 a été le suivant :

Mont de Marsan :

- 6 médecins : 1 médecin du travail à temps complet, 5 médecins collaborateurs ;
- 1 médecin collaborateur a été en arrêt sur l'année et a démissionné en octobre ;

Dax :

- 3 médecins du travail à temps complet dont 1 a été recruté en septembre ;
- 1 médecin collaborateur est arrivé en juin ;

Biscarrosse :

- 2 médecins du travail : 1 à 3/5^{ème}, et 1 à 4/5^{ème}.

Capbreton :

- 5 médecins du travail : 2 médecins à 4/5^{ème}, 1 médecin à temps complet recruté en octobre et 1 médecin collaborateur recruté en janvier ;

Fin 2025, 9 médecins du travail et 6 médecins collaborateurs travaillaient dans le service. 1 médecin collaborateur a été en arrêt sur l'année et a démissionné.

31/12/2025	Nombre	Age Moyen	Ancienneté Moyenne
Médecins	16	51,5	5,4
Autres collaborateurs	76	45,6	11,37

- **Nombre d'infirmiers (20) :**

7 pour Saint Pierre du Mont, 5 pour Dax, 3 pour Biscarrosse et 5 pour Capbreton.

Les infirmiers exercent à temps plein sauf 3 à 4/5^{ème}. Ils sont tous diplômés avec 1 infirmier qui a terminé son parcours en 2025.

- **Nombre et qualification des membres de l'équipe pluridisciplinaire (24) :**

- 7 ergonomes, dont 1 qui pilote le processus prévention des risques professionnels ainsi que plusieurs groupes de travail et 1 qui pilote un groupe de travail ;
- 1 chimiste, 4 THS, 2 IHS ;
- 4 psychologues du travail, 2 Assistantes Sociales ;
- 5 conseillères en prévention des risques professionnelles (CPRP).

- **Nombre et qualification des assistantes (21) :**

- 17 Assistantes en santé au travail (AST) et 3 en CDD; 1 secrétaire est partie pour inaptitude,
- 2 Assistantes de l'équipe pluridisciplinaire, dont 1 est partie à la retraite fin 2025 ;
- 1 secrétaire cellule maintien en emploi et assistantes sociales ;
- 2 chargées d'accueil.

- **Nombre et fonction du personnel support (10 et 1 CDD en apprentissage)**

- 1 directrice ;
- 1 RRH ;
- 3 assistantes relation adhérent ;
- 1 comptable ;
- 1 responsable informatique et 1 technicien informatique en apprentissage ;
- 1 chargé des services généraux ;
- 1 assistante de direction chargée de la communication ;
- 1 qualitiennne.

- **Ressources Humaines : 3 départs et 5 recrutements CDI**

- Recrutements : 2 AST en CDD, 2 médecin du travail, 3 médecins collaborateurs ;
- Départs : 1 médecin collaborateur, 2 AST.

PERSONNEL PST LANDES

EFFECTIF DU SST DES LANDES AU 31/12/2025

<u>Effectif Global du Service</u>	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
	Hommes:	21	22,83%	20,20
	Femmes:	71	77,17%	68,47
	Total Effectif SSTL:	92	100,00%	88,67

<u>Effectif Non Cadre du Service</u>	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
	Hommes:	6	10,53%	5,60
	Femmes:	51	89,47%	49,97
	Total Effectif Non Cadre:	57	100,00%	55,57

<u>Effectif Cadre du Service</u>	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
	Hommes:	15	42,86%	12,60
	Femmes:	20	57,14%	15,70
	Total Effectif Cadre:	35	100,00%	28,30

0

<u>Effectif Médecins du Service</u>	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
	Hommes:	5	31,25%	4,60
	Femmes:	11	68,75%	10,20
	Total Médecins SSTL:	16	100,00%	14,80

-

<u>Effectif Autres Salariés du Service</u>	Répartition	Nombre	Pourcentage	Equivalent Tps Plein
	Hommes:	16	21,05%	15,60
	Femmes:	60	78,95%	58,27
	Total Autres Salariés SSTL:	76	100,00%	73,87

EFFECTIF DU SST DES LANDES AU 31 DECEMBRE 2025

		Répartition sur l'effectif total	Répartition dans l'équipe pluridisciplinaire	Equivalent Temps Plein
Effectif Total du PST LANDES	92	100,00%		88,67
Equipe Support	10	10,86 %		9,57
Equipe Pluridisciplinaire :	82	89,13 %	100,00%	79,10
Médecins	16		17,39 %	14,80
Infirmiers	20		21,73 %	19,00
Chimiste et Ergonomes	8		8,6 %	8,00
Pôle Social	6		6,5 %	5,50
Intervenants/ tech hygiène et sécurité	6		6,5 %	5,80
Conseillères en prévention des risques	5		5,4 %	5,00
Secrétaires et assistantes santé travail	21		22,82 %	21

ACTIVITE 2025

❖ Dépenses.

En termes d'exploitation, l'exercice 2025 est, en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement (hors amortissements, IS et participation pour 343 049 €), supérieur aux prévisions : le budget dépenses 2025 avait été fixé à 8 014 461 € et il atteint 8 040 124 €, soit 25 663 € de plus (+ 0,32%).

Les charges se caractérisent par les points particuliers suivants :

✓ le poste le plus important est celui constitué par les rémunérations et charges salariales (79,6 % des charges courantes) :

Le poste rémunérations augmente de 7,5 % (+ 304 780 €) par rapport à 2024 du fait des recrutements médecins et est en retrait de 3,19 % (- 143 512 €) par rapport au budget.

Sur 2025, les embauches suivantes se sont concrétisées conformément au budget :

- Un médecin collaborateur sur Capbreton en janvier 2025 (Dr Laure Lévi) et un médecin du travail en octobre 2025 ;
- Un médecin collaborateur sur Dax en juin 2025 (Dr Anne-Marie Dunoguier) et un médecin du travail en septembre 2025 (Dr Ernesto Sanchez Diez) ;
- Un ergonome sur le secteur de Saint Pierre du Mont.

Un médecin collaborateur supplémentaire sur Saint Pierre du Mont a été recrutée en octobre (Dr Sandrine Aguillon, non prévu au budget) suite à la démission d'un autre médecin en arrêt maladie sur l'année.

Le budget prévoyait un recrutement médecin pour Biscarrosse qui n'a pas pu se concrétiser.

L'augmentation par rapport à 2024 s'explique aussi par l'impact de la nouvelle convention collective qui a pris effet au 1^{er} janvier 2025. Elle a notamment revu à la hausse les rémunérations annuelles minimales garanties (RMAG) et créé un nouveau seuil d'ancienneté pour les salariés au-delà de 21 ans d'ancienneté.

Le poste intègre une augmentation générale des salaires de 1,2% contre 3% pour 2024.

Le poste rémunération inclue enfin une prime PPV dite pouvoir d'achat de 500 € par ETP donnée à l'ensemble du personnel.

L'intéressement représente 138 222 € contre 118 254 € en 2024.

Les charges salariales sont en hausse de 3,6 % (206 139 €) par rapport à 2024 et en retrait par rapport au budget (-5,78 %).

L'abondement au plan épargne entreprise (PEE) et au plan épargne retraite collectif (PERCOL) s'élève à 56 607 € contre 51 630 € en 2024 et contre 46 145 € en 2023.

Les frais de recrutement de personnel sont toujours élevés avec l'appel à des cabinets de recrutement pour la recherche de médecins (73 432 € contre 36 846 € en 2024 avec un coût moyen de 20 000 € par médecin).

La comparaison, poste par poste, des comptes de charges fait aussi apparaître les écarts significatifs suivants :

- Le poste formation atteint 108 631 € contre 89 867 € en 2024 et contre 89 502 € en 2023 et 70 000 € prévus au budget ;

Le service a financé la formation de 6 médecins collaborateurs :

- Poursuite de la formation des Drs Nadège Etchebarne, Geneviève Castagnon, Adriana Lang-Ling médecins collaborateurs sur le secteur de Saint Pierre du Mont ;
- Début de la formation du Dr Laure Lévi sur Capbreton,
- Inscription à la formation du Dr Anne-Marie Dunoguier sur Dax,
- Inscription à la formation du Dr Sandrine Aguillon sur Saint Pierre du Mont.

et d'un infirmier pour le DIU Santé travail sur Biscarrosse.

Le service a aussi mis en place des formations rayonnements ionisants, obligatoires pour les médecins du travail, des formations en santé mentale pour tout le personnel, des formations en réglementation santé travail pour les nouveaux embauchés, sur le métier du BTP pour les médecins collaborateurs, le débriefing psychologique et les soins d'urgence pour les infirmiers.

L'OPCO a versé au service 16 548 € au titre des formations (pour les formations des médecins collaborateurs, les formations qualité, harcèlement, informatique et communication).

- Les frais de déplacements atteignent 106 856 € contre 95 931 € en 2024 (+33 % par rapport au budget).
La hausse concerne tous les métiers du fait des réunions organisées pour la certification et des déplacements infirmiers ou pluridisciplinaires plus fréquents en entreprise et en centres annexes. Les médecins consultent essentiellement en centre fixe sauf pour Hagetmau, Mimizan, Labouheyre.
- Les frais liés aux véhicules de service sont en hausse également par rapport à 2024 (+ 8 235 €) et au budget (+ 12,15 €) avec la majorité des salariés itinérants équipés (62 véhicules fin 2025 contre 56 fin 2024 avec 6 YARIS Toyota au coût de 18 600 € HT).
- Le poste « prestations informatiques » inclue l'hébergement des données (hors données métiers hébergées par orange via l'abonnement au logiciel Uégar), la location de la Gestion électronique des données (OPEN BEE KOMIDOC pour 12 312 euros) et le logiciel de gestion RH. Il diminue de 7 405 € avec l'arrêt du recours à un prestataire extérieur pour un renfort informatique ;
- Le poste petit matériel informatique est en hausse de 13 440 € par rapport à 2024 avec le renouvellement du matériel de téléphonie (casques, téléphones etc ...) ;
- Les abonnements sont en baisse (181 405 € contre 199 328 € en 2024) et incluent des outils et logiciels métiers tels que :
 - Plateforme AMAROK, baromètre de la santé mentale des dirigeants (3500 € /an) ;

- Uégar : 165 000 € facturés au coût de 2,08 € par salarié suivi selon le tarif régional négocié avec l'éditeur ;
 - Toxilist (pour le risque chimique 4000 €/an),
 - Mails sécurisés MS Santé ;
 - le service a mis fin à un abonnement extérieur sur le maintien en emploi (SAM.I - 17000 €), l'outil métier ayant évolué pour intégrer le suivi des dossiers
- les locations mobilières incluent principalement les frais liés aux imprimantes, scan et aux machines à affranchir ; Le poste diminue de 7 469 € par rapport à 2024 avec le dépôt des documents de fin de visite sur les espaces connectés.
- Les examens complémentaires à la charge du service atteignent 11 156 € contre 12 344 € en 2024. Ils intègrent notamment les examens en lien avec la silice (radio thoracique et examens sanguins) et l'amiante (TDM thoracique) ;
- Les locations de salles augmentent de 18 229 € par rapport à 2024 avec la location des bureaux durant les travaux effectués en juillet et août 2025 à la CCI et à Mees pour reloger les équipes (+ 8 811 euros).
Les locations des centres annexes ont aussi progressé avec notamment un nouveau loyer pour Aire sur l'Adour (de 9 768 euros annuel) et la poursuite des loyers de Morcenx (5 400 euros annuel), Pouillon (7 152 euros annuel), Saint Geours de Maremne (36 000 euros annuel), Mimizan (4 200 euros annuel) et Hagetmau (9 792 euros annuel).
- Les frais d'assurance ont baissé de 7 965 € par rapport à 2024 avec la renégociation des primes pour le parc de véhicules de service pour 62 véhicules assurés contre 56 en 2024.
- Le poste EDF GAZ Dax inclut une facture de régulation sur 2 ans de 15 943 € ;
- Les dépenses d'entretiens et réparations sur biens immobiliers diminuent par rapport à 2024 de 11 000 € environ.
- Le poste honoraires baisse de 36 102 € par rapport à 2024 année de l'audit RPS.
Le service a aussi poursuivi les frais de conseil et communication en lien avec le maintien en emploi et la connaissance de la spécialité à hauteur de 45 108 € : communication auprès des médecins libéraux, accompagnement au dispositif des réunions de concertation, et différents supports dont la cartographie du radon.
- Les pertes sur créances irrécouvrables diminuent par rapport à 2024 de 27 223 €. Les radiations, liquidations, cessations d'activités des adhérents ont été moins nombreuses (672 radiations contre 1400 en 2024). En 2024 le service avait enregistré la radiation exceptionnelle des particuliers employeurs.
- La provision pour créances douteuses augmente de 86 574 € en 2025 : l'exercice s'achève avec un du client plus élevé que d'habitude (680 307 €). Toutefois on constate fin mars 2026 que le du client 2025 a été en partie réglé (solde de 280 800 €).
- Compte tenu du résultat bénéficiaire de 2024, le service va verser une participation (12 776 € contre 45 320 € en 2024 et 171 340 € en 2023 et un impôt sur les bénéfices (58 070 € contre 90 483 € en 2024 et 243 617 € en 2023).

❖ Recettes.

Les recettes s'organisent autour de trois grands chapitres : cotisations per capita (avec 3 tarifs par tranche) et autres cotisations liées à l'activité, produits financiers et provisions ou recettes diverses. Il s'agit de la troisième année d'application du tarif per capita.

La grille tarifaire pour l'année 2025 a été revue à la hausse après une baisse en 2024 par décision de l'assemblée générale du 27 septembre 2024 :

Le montant de la cotisation 2025 a été fixé comme suit :

- Pour les entreprises de 1-5 salariés : 86 euros per capita,
- Pour les entreprises de 6 à 20 salariés : 94 euros per capita,
- Pour les entreprises à partir de 21 salariés : 102 euros per capita.

La grille tarifaire comprend aussi les tarifs suivants :

- Tarif pour les indépendants : 102 euros,
- Tarif à la visite effectuée pour les intérimaires et les adhérents employant exclusivement des saisonniers : 102 euros,
- Tarif pour l'offre complémentaire de 1000 euros par jour d'intervention selon des critères à définir.

Au 31 décembre 2025, les recettes liées aux cotisations atteignent 8 393 667 € (+ 136 287 € par rapport à 2024, soit 1,6 %) et sont supérieures au budget de 202 273 € (+ 2,4 %).

- Les cotisations au per capita : Elles dépassent le budget de 202 269 € et par rapport à 2024 progressent de 238 815 €.
 - La cotisation « salariés de 1 à 5 » est supérieure au budget de 91 047 € (+ 1059 salariés facturés) ; par rapport à 2024, on constate 864 salariés facturés supplémentaires ;
 - La cotisation « salariés de 6 à 20 » est supérieure au budget de 85 936 €, (+ 914 salariés facturés) ; par rapport à 2024, on constate 648 salariés facturés supplémentaires ;
 - La cotisation « salariés de plus de 20 » est supérieure au budget de 25 286 € (41 150 salariés contre 40 634 budgétés) et diminue par rapport à 2024 (- 82 salariés facturés).

Le total des salariés facturés au per capita est de 82 692 par rapport à 81 262 salariés facturés sur 2024.

- les cotisations des intérimaires et saisonniers : elles sont inférieures au budget de 3 932 € et ont diminué de 24 124 € par rapport à 2024 (- 236 visites environ). La pénurie de temps médical impacte l'activité de suivi et les visites assurées ne parviennent pas à satisfaire l'ensemble des demandes.
- Les cotisations des associations intermédiaires et multi employeurs : elles atteignent 74 042 €.

Les cotisations de l'offre socle atteignent au total 8 282 413 € (hors absences facturées).

Le service a aussi suivi 12 travailleurs indépendants au titre de l'offre spécifique.

Les subventions non prévues au budget atteignent 7 360 € contre 46 852 € en 2024 et 10 536 € en 2023 (Aides pour l'emploi d'un apprenti 5749 € et aides Agefiph d'aménagement de postes).

Les produits financiers atteignent 75 958 € contre 101 844 € en 2024.

Les IJSS atteignent 96 186 € contre 81 569 euros en 2024, 94 271 € en 2023 et 65 092 € en 2022).
Le nombre total d'arrêts sur 2025 est de 2242 jours pour 39 salariés (contre 1700 jours pour 37 salariés en 2024, 1 948 jours pour 93 salariés en 2023, 2 246 jours en 2022 dont 190 jours pour covid19, 1 213 jours en 2021 dont 104 jours d'arrêts covid19 et 1279 jours en 2020).

Au 31 décembre 2025, l'exercice se clôt par un excédent de 223 756 € contre 414 469,74 € en 2024, les amortissements atteignant 267 334 € contre 255 468 € en 2024.

Par rapport au budget, les recettes sont supérieures de 335 314 € (+ 133 507 € par rapport à 2024) et les dépenses de fonctionnement sont supérieures de 25 662 € (+ 372 444 € par rapport à 2024).

COMMENTAIRES :

L'année 2025 a été marquée par la préparation et l'obtention du premier niveau de la certification.
Les recrutements médecins effectués sur 2025 ont permis de commencer à rattraper le retard de visite, de poursuivre les missions, développer l'accompagnement maintien en emploi, maintenir le suivi individuel des salariés et la prévention des risques professionnels grâce à l'implication de tout le personnel.

Le service remercie l'ensemble du personnel pour leur travail.

Saint Pierre du Mont le 26 mars 2026

Le Président du PST Landes

M. Marc de VALICOURT